



# ELECTION DE LA DELEGATION DU DISTRICT DE FOOTBALL DES CÔTES D'ARMOR POUR L'ASSEMBLEE DE LIGUE

## ASSEMBLEE GENERALE DU 25/10/2025 À PLÉRIN

### DÉCLARATION DE CANDIDATURE EN BINOME

À remplir et à envoyer au District par courrier électronique avant le 25/08/2025 à minuit, dernier délai, à l'adresse électronique [secretariat@foot22.fff.fr](mailto:secretariat@foot22.fff.fr) et à l'attention de la Commission de surveillance des opérations électorales.

Nous soussigné(e)s

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation du District 22 pour l'Assemblée de Ligue, au poste de *(cocher la case idoine)* :
  - Représentant des clubs participant aux Championnats de District Seniors Libres,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur ne faire l'objet :
  - . D'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal,
  - . D'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif, qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e)s aux élections des instances régionales.

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(Si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u>				

Fait à ..... le .....

*Rappel : chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts du District de Football des Côtes d'Armor.*

*Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidats, une copie d'une pièce d'identité.*